

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 05 MAI 2006**

**Délibération  
n° 2006.05.130**

**Opération de  
renouvellement  
urbain du secteur  
Ouest d'Angoulême  
- Basseau - Grande  
Garenne :  
abrogation de la  
délibération n° 28  
du 2 février 2006 et  
demande de  
subvention pour la  
mission d'étude de  
synthèse**

**LE CINQ MAI DEUX MILLE SIX à 18h00**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège social 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **28 avril 2006**

**Membres présents :**

Philippe MOTTET, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Denis DOLIMONT, Bernard CHARRIER, Michel BRONCY, Robert CHABERNAUD, Bernard SAUZE, Lionel MERONI, Madeleine ANCELIN, Philippe BERTHET, Jean-Claude BESSE, Jean-Claude BONNEVAL, Michel CHAVAGNE, Jean-Yves DE PRAT, Jean DUMERGUE, Guy DUPUIS, Martine FAURY, Annie FOUGERE, Maurice FOUGERE, Jean-Pierre GRAND, Michel HUMEAU, Gérard MARQUET, Jean-Claude MOGIS, Alain PIAUD, Christian RAPNOUIL, Jean-Jacques SYOEN, Gilles VIGIER, Jacqueline WILDE

**Ont donné pouvoir :**

Bernard ALLIAT à Jean-Yves DE PRAT, André BONICHON à Bernard CHARRIER, Jean BOUGETTE à Michel CHAVAGNE, Bernard CONTAMINE à Philippe BERTHET, Louis DESSET à Bernard SAUZE, François ELIE à Gérard MARQUET, Maurice HARDY à Michel BRONCY, Jean-Michel LAMOUREUX à Robert CHABERNAUD, Didier LOUIS à Christian RAPNOUIL, Jean MARDIKIAN à Philippe MOTTET, Patrick RIFFAUD à Annie FOUGERE

**Excusé(s) :**

**Excusé(s) représenté(s) :**

Daniel OPIC par Madeleine ANCELIN

DEVELOPPEMENT SOLIDAIRE /  
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE -  
RENOUVELLEMENT URBAIN

Rapporteur : **Monsieur CHARRIER**

**OPERATION DE RENOUVELLEMENT URBAIN DU SECTEUR OUEST D'ANGOULEME -  
BASSEAU - GRANDE GARENNE : ABROGATION DE LA DELIBERATION N° 28 DU 2 FEVRIER  
2006 ET DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA MISSION D'ETUDE DE SYNTHESE**

Vu la délibération n° 28 du 2 février 2006, relative à l'Opération de Rénovation Urbaine du Secteur Ouest d'Angoulême, autorisant le Président à solliciter un cofinancement pour la mission d'étude de synthèse,

La Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême (ComAGA) a lancé une étude de définition sur le site de l'opération de Renouvellement Urbain du secteur Ouest d'Angoulême, regroupant les quartiers de Basseau et La Grande Garenne. Trois équipes d'urbanistes y ont concouru, à partir du programme défini par la maîtrise d'ouvrage.

Aucune équipe n'a été déclarée lauréate.

Aujourd'hui, un document de synthèse doit être réalisé afin de présenter à l'Agence Nationale de la Rénovation Urbaine un dossier point d'étape avant un nouveau conventionnement sur le projet ORU du secteur Ouest.

Une mission a été confiée à un cabinet d'urbanistes, en lien avec un cabinet d'économistes spécialisés, et a pour but la mise en œuvre, en partenariat avec la ComAGA, du dossier de présentation à l'Agence Nationale du Renouvellement Urbain.

Cette mission consiste à :

*1. Réaliser la synthèse programmatique du plan de référence,*

La mission doit permettre de mettre au point le plan de référence qui présentera le projet de rénovation urbaine du quartier Basseau – La Grande Garenne et qui servira de base à l'ensemble des maîtres d'ouvrage lors du choix des maîtres d'œuvre.

Ce projet de recomposition urbaine sera réalisé à partir des projets proposés par les trois équipes ayant concouru à l'étude de définition.

La réalisation de ce plan de référence, permettra la définition des actions concourant à la mise en œuvre du plan et la mise en place de la planification et de l'ordonnancement opérationnel du projet ORU du site Basseau – La Grande Garenne.

*2. Redéfinir le projet d'aménagement de la Place de la Grande Garenne*

Le projet d'aménagement proposé dans le cadre de la mission devra tenir compte des contraintes d'implantation du futur centre commercial de l'EPARECA et devra traiter de manière précise la question de la cohérence des implantations et des liaisons entre le centre commercial, les équipements publics en bordure Ouest et les logements en partie haute de la place.

Il s'agira aussi de tester, l'hypothèse envisagée lors de l'étude de définition, d'implantation de la salle conviviale au dessus du centre commercial.

Il devra par ailleurs bien mettre en avant la faisabilité technique et urbaine de la construction du nouveau centre commercial avant démolition de l'ancien.

### 3- Recaler au niveau économique de la mise en œuvre du Plan de Référence

Cette dernière étude doit permettre d'analyser les estimations des opérations inscrites dans le schéma de référence, afin d'assurer la fiabilité de son montage financier.

L'attribution de cette mission entre dans le cadre de la procédure adaptée de marché. Son coût est de 50 000 € HT (59 800 € TTC).

Dans la mesure où la Caisse de Dépôts et Consignations intervient désormais, la répartition des financements se ferait de la façon suivante :

- ANRU : 35 %, soit 20 930 € (au lieu de 50%)
- CDC : 20 %, soit 11 960 €
- ComAGA : 17,5 %, soit 10 465 € (au lieu de 20%)
- Ville d'Angoulême : 17,5%, soit 10 465 € (au lieu de 20%)

sous réserve d'acceptation :

- Office HLM de la Charente : 5 %, soit 2 990 €
- OPAC : 5%, soit 2 990 €.

Vu l'avis favorable de la commission développement solidaire du 29 mars 2006,

Vu l'avis favorable de la commission Finances/Programmation du 11 avril 2006,

**Je vous propose donc :**

**D'ABROGER** la délibération n° 28 du 2 février 2006.

**D'APPROUVER** le cofinancement pour une mission d'étude de synthèse relative à l'Opération de Rénovation Urbaine du Secteur Ouest d'Angoulême tel que décrit ci-dessus.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président à solliciter des crédits ORU auprès des partenaires financiers.

**D'IMPUTER** la dépense au budget principal – article 65758 – sous-fonction 70.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>15 mai 2006</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>17 mai 2006</b>